

DÉPARTEMENT  
de la  
Gironde-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT  
Marennes  
CANTON  
Royan

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 Juin 1954 195

OBJET :  
d'Urbanisme  
Foncillon.

1053

NOMBRE  
de  
Conseillers municipaux  
pris part au vote :

DATE  
d'affichage, à la porte  
mairie, du compte  
de la séance :

L'an mil neuf cent cinquante quatre, le 26 du mois  
de Juin, le Conseil Municipal de Royan  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. Brusset Max, en session { ordinaire  
extraordinaire  
d'après convocations faites le 22 Juin 1954 195.

Etaient présents : MM. Brusset, Delsalle, Reutin, Seugnet  
Gaussel, Laurent, Guillaud, Chanut, Pouget, Coumil,  
Etcheber, Domecq, Bourdeille, Narteau, Fouché, Bour-  
donneau Chamboulan, Rochedereux, Dufour, Regazoni,  
Martaud, Papeau et Guichaoua.

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Etcheber, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. Ferret, Architecte en Chef, présente le plan  
d'urbanisme du quartier de Foncillon. À la demande de M. Pa-  
peau, il signale que rien ne l'empêche de donner une vue direc-  
te sur la mer de la rue de l'Hôtel de Ville (bouchée par  
Hôtel de Paris sur le plan).

M. Bourdeille demande que le plan soit soumis à  
l'étude des commissions compétentes (travaux et reconstruc-  
tion) afin d'éviter des erreurs semblables à celles qui ont  
été commises dans d'autres cas.

M. Ferret rappelle que l'implantation du Casino  
résulte de son initiative personnelle. à cet endroit il ne s'agit

M. le Maire tient à rappeler que le Ministre de la Reconstruction a demandé une utilisation rapide des crédits de 1954.

Le plan présenté est approuvé à l'unanimité moins 4 abstentions (MM. Bourdeille, Martaud, Papeau et Guichaoua).



VU

ROCHEFORT-s/-MER, le .. 22. OCT. 1954

Le Maire

Fait et délibéré à Royan  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

le vote a eu lieu au  
tin public, établir à  
ite la désignation de  
voté (Art. 51 de la loi  
avril 1884).

ntionner à la suite  
use qu'ils a empêchés  
gner (Art. 57 de la loi  
icipale).